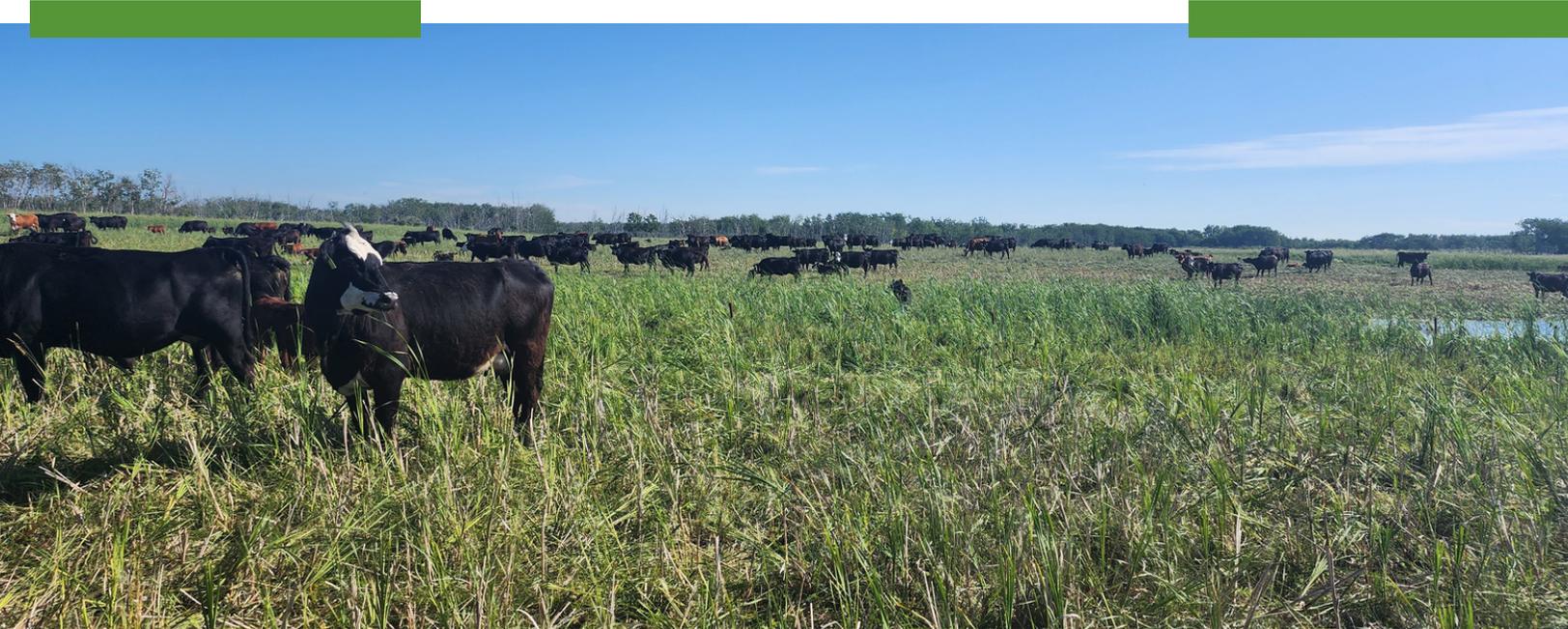


>>> POURQUOI ET COMMENT <<<
 GÉNÉRER UN PLAN DE PAISSANCE

PLAN DE PAISSANCE

« Il faut autant d'énergie pour souhaiter que pour planifier. » - Eleanor Roosevelt



EXIGENCES DU PLAN DE PÂTURAGE

POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN D'UN PLAN DE PAISSANCE?

>>> EN SAVOIR PLUS

Un plan de paissance est un plan permettant de gérer quand et où le bétail pâture. Le plan sert entre autre à planifier les périodes offrant aux plantes un répit de croissance pendant les saisons de pâturage. Le plan aide également à faire correspondre les besoins nutritionnels du bétail avec la maturité de l'herbe. Permettre aux animaux de brouter les pâturages avant le stade d'épiaison favorise la croissance des plantes plus tard dans la saison.

Au cours de l'année 2022-2023, l'Association canadienne pour les plantes fourragères (ACPF) a contribué à la mise en œuvre du Fonds d'action à la ferme pour le climat. Le présent document décrit les critères à respecter afin qu'un plan de pâturage soit conforme aux exigences du programme.

EN SAVOIR PLUS <<<

Lorsque vous élaborez votre plan, de nombreux aspects doivent être pris en compte. Le <<temps de paissance>> et le <<temps de repos>> doivent être contrôlés afin d'empêcher que les plantes soient pâturées deux fois entre les repousses. Les durées peuvent être adaptées à vos besoins en fonction de l'état et de la taille du pâturage, mais la plage générale aux fins de ce programme est :

- Temps de pâturage 3 à 7 jours
- Temps de repos 25 à 60 jours

Ces périodes peuvent varier en fonction de la géographie et de la période de l'année (parmi de nombreux autres facteurs). Veuillez nous contacter pour plus de précisions.

TEMPS DE PAISSANCE ET TEMPS DE REPOS

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PLAN

AUX FINS DE RÉVISION

>>> EXÉCUTION DU PLAN

Tous les plans sont examinés par un comité de producteurs et de représentants du programme. Ainsi, même si nous vous connaissons, en tant qu'éleveur ou éleveuse responsable, nous devons veiller à ce que les besoins nutritionnels et d'abreuvement des animaux soient satisfaits, et pour ce faire nous avons besoin de voir quelques détails sur votre plan pour avoir une compréhension globale.

- Emplacement de l'eau et des enclos, plusieurs emplacements d'eau de surface sont acceptables, indiquez-les comme tels.
- Déplacements du bétail
- Carte des infrastructures existantes et proposées

LISTE RAPIDE

- Temps de paissance
- Temps de repos
- Emplacement de l'eau et des enclos
- Déplacement du bétail
- Carte indiquant clairement les sources d'eau et les infrastructures existantes et proposées

>>> SEMIS

L'ensemencement de plantes pérennes peut être considéré comme une dépense admissible dans Le mesure où: le mélange de graines doit comprendre minimalement 25 % de légumineuses. Le mélange de semences doit être inclus dans la demande et il sera demandé de fournir une copie de l'étiquette des semences au moment de la réclamation. Les semences certifiées ainsi que les types Common #1 sont acceptées. La pulvérisation et l'engrais ne sont pas des dépenses admissibles, mais les dépenses engagées pour l'ensemencement sont admissibles.

>>> AUTRES CONSIDÉRATIONS

Assurez vous que le projet ait été approuvées avant d'engager des dépenses les montants en dollars sont définitifs. L'emplacement de votre projet est important pour suivre les sommes distribuées par le fonds dans les différents programmes. Contactez-nous si vous avez besoin d'aide. Toutes les sections de la demande sont importantes, assurez-vous de la remplir en entier.

Des plans de paissance sont nécessaires pour participer aux projets de pâturage en rotation de l'ACPF- Fonds d'action à la ferme pour le climat. Prenez une longueur d'avance sur votre projet!

RESTEZ CONNECTÉ



Liste de diffusion -
Événements à venir

Besoin d'un plan de paissance ?



Apprenez-en davantage
sur le pâturage avant-
gardiste!



LA RESSOURCE
FOURRAGÈRE



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada